

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2017

---

RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES - (N° 370)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE35

présenté par  
Mme de Lavergne, rapporteure

-----

### ARTICLE 4

À l'alinéa 63, après le mot :

« transport »,

insérer les mots :

« de gaz naturel ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel